

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19/12/2022 à 20 h 30

Convocation du 15/12/2022

Ouverture de la séance à 20 heures 45 minutes.

| | |
|------------------------------------|-----------|
| <i>Conseillers en exercice</i> | <i>11</i> |
| <i>Conseillers présents</i> | <i>07</i> |
| <i>Conseillers absents</i> | <i>00</i> |
| <i>Conseillers absents excusés</i> | <i>04</i> |
| <i>Procuration</i> | <i>04</i> |

Mr le Maire fait l'appel

Membres présents : Mmes et Mrs PELLERIN Laurent, AUREJAC Christophe, GERAUD Sandrine, BIGEAT Arnaud, RAFFAILLAC Georgette, DELGOULET Cyril, NAVALON Mathias

Absents excusés : Mmes et Mrs LEYMARIE Robert, PICHON Yvon, BOTERF Isabelle, LACOMBE Daniel.

Procurations : Mmes et Mrs LACOMBE Daniel à AUREJAC Christophe, LEYMARIE Robert à RAFFAILLAC Georgette, PICHON Yvon à PELLERIN Laurent, BOTERF Isabelle à GERAUD Sandrine.

Ordre du Jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du CM en date du 25/10/2022.
- 3- Délibération création d'une licence IV.
- 4- Délibérations de la réunion en date du 25/10/2022 N° 2022/057 et 2022/058 à rapporter « choix du gérant de la Boulangerie et le bail commercial au 1^{er} décembre 2022 ».
- 5- Délibération pour signer la convention territoriale globale avec la CAF et Cdc.
- 6- Délibération attribution de subventions pour les enfants fréquentant le centre aéré.
- 7- Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.
- 8- Questions diverses.

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Mr Mathias NAVALON

2) **Approbation du procès-verbal de la réunion du CM en date du 25/10/2022.**

Le Conseil valide le PV

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et est signé par le Maire et le secrétaire

3) **Délibération création d'une licence IV.**

Monsieur le Maire propose au conseil la création d'une licence IV, celle-ci pour servir à un futur commerce sur la commune.

Vu la loi 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.

Vu l'article 47 de ladite loi donnant la possibilité de la création de nouvelles licences IV, modification des dispositions concernant le transfert et les zones protégées,

Vu, qu'il est possible de créer, avant le 28/12/2022, une licence IV si la situation de notre commune correspond aux conditions énumérées dans la loi.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Monsieur le Préfet de la Dordogne datée du 23/03/2021 qui rappelle les éléments essentiels sur ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'aucune licence IV à la date de publication de la loi du 27/12/2019, n'existe sur le territoire communal, que la commune comporte moins de 3500 habitants (256 habitants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** la création de la licence IV

Vote : Unanimité

4) **Délibérations de la réunion en date du 25/10/2022 N° 2022/057 et 2022/058 à rapporter « choix du gérant de la Boulangerie et le bail commercial au 1^{er} décembre 2022 ».**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la personne retenue pour la boulangerie c'est désisté. De ce fait les délibérations en date du 25/10/2022 N°2022/057 et 2022/058 doivent être rapportées.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **VALIDE** de rapporter ces deux délibération.

Vote : Unanimité

5) **Délibération pour signer la convention territoriale globale avec la CAF et Cdc.**

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté des Communes (Cdc) souhaite mettre en place une convention avec Caisse d'Assurance Familiale (CAF)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : Unanimité

6) **Délibération attribution de subventions pour les enfants fréquentant le centre aéré.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que plusieurs demandes de subventions à titre privé ont été faites.

- Deux de mandes pour des enfants fréquentant le centre aéré :

Famille MAURIACOU

Famille DUBREUIL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **ACCEPTTE** l'attribution de toutes les subventions.

Vote : Unanimité

7) **Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire.**

Dans le cadre de la délégation donnée au Maire, celui-ci demande l'autorisation au conseil municipal de signer certains documents pour :

- La signature d'un avenant négatif
- Les assurances CNP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents documents

Vote : Unanimité

8) **Questions diverses.**

La boulangerie : les travaux sont maintenant terminés. Il y a des nouvelles candidatures de boulanger

Fin de la séance à 21h40

PV adopté à la séance du 13/02/2023

Le Maire,

Laurent PELLERIN

Le secrétaire de séance

Mathias NAVALON